

**ORGIP/IM/GE/08/2: ANNEXE II**

**Ordre de priorité révisé des projets (février 2008)**

2008	2009	2010	2011
Définition du cadre relatif aux responsabilités, aux obligations redditionnelles et aux pouvoirs Révision du Règlement du personnel (en fonction du nouveau Règlement financier) Établissement d'un code d'éthique et d'intégrité propre à l'OMPI	<i>Mise en œuvre du cadre relatif aux responsabilités, aux obligations redditionnelles et aux pouvoirs</i> <i>Mise en œuvre du nouveau Règlement financier</i> <i>Mise en œuvre des principes d'éthique et d'intégrité</i>		
Lancement de la stratégie en matière de gestion des ressources Élaboration des principes directeurs concernant la gestion des postes Évaluation des besoins en postes et en ressources humaines par programme	<i>Élaboration de principes directeurs en matière de gestion des ressources</i> <i>ERP : documents conceptuels, propositions de réorganisation (sous réserve de l'approbation par les États membres du projet ERP en 2008)</i> <i>Détermination des ressources minimales nécessaires en postes et autres ressources humaines</i>	<i>Conception et mise en œuvre du système ERP</i>	<i>Conception et mise en œuvre du système ERP</i>
Projets hautement prioritaires au titre de la stratégie relative aux ressources humaines : <b>voir la liste ci-après*</b> Élaboration de la vision et de la stratégie informatiques Préparation à la mise en conformité avec les normes IPSAS	<i>Mise en œuvre de la stratégie relative aux ressources humaines</i> <i>Mise en œuvre de la vision et de la stratégie informatiques</i> <i>Élaboration d'une stratégie de gestion des risques opérationnels</i> <i>Mise en conformité avec les normes IPSAS</i>	<i>Mise en œuvre de la stratégie relative aux ressources humaines</i> <i>Mise en œuvre de la vision et de la stratégie informatiques</i>	<i>Mise en œuvre de la stratégie relative aux ressources humaines</i>
Élaboration de propositions tendant à améliorer la mise en adéquation de la structure de l'Organisation avec celle du programme et budget Recensement des possibilités de rationalisation et d'unification	<i>Mise en adéquation de la structure de l'Organisation avec celle du programme et budget</i> <i>Établissement des objectifs de rationalisation et d'unification de la structure de l'Organisation</i>		

**\* Projets hautement prioritaires au titre de la stratégie relative aux ressources humaines pour 2008**

- Élaboration de nouveaux principes directeurs concernant la formation
- Phase I du système amélioré de notation du personnel
- Principes directeurs concernant la promotion du personnel permanent et des agents temporaires
- Début de l'élaboration d'un cadre de compétences pour l'OMPI
- Révision des procédures et pratiques en matière de recrutement
- Rationalisation des arrangements contractuels actuels sur la base des pratiques recommandées au sein du système des Nations Unies (activité en cours)
- Renforcement des systèmes internes d'administration de la justice et de gestion et de règlement des conflits liés au travail

[L'annexe III suit]